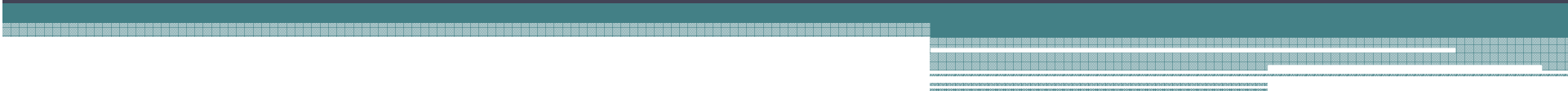


# COMMISSION EDUCATION-JEUNESSE






# Tarifs du restaurant scolaire

A ce jour, deux tarifs sont proposés :

- un correspondant au prix de revient des repas
- l'autre au montant de la prime alimentaire

L'encadrement des enfants étant pris en charge par la Collectivité.



Dès la rentrée 2010, le coût demandé aux familles se fera sur la base du quotient familial.

Objectif :

- Mieux aider les familles aux revenus modestes
- Le prix maximum demandé correspondra bien sûr au prix de revient du repas
- L'encadrement des enfants étant toujours pris en charge par la Collectivité.



# Le quotient familial

Il servira aussi de base pour :

- Le prix demandé pour les repas de la crèche
- Le centre aéré
- Les activités périscolaires



C'était une demande des familles.

Nous espérons que ce nouvel effort de la Collectivité permettra à encore plus d'enfants de profiter des activités proposées par la Commune.